

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**ACCUEIL DES ENFANTS DANS UN LIEU ADAPTE A UN  
ACCUEIL A CARACTERE FAMILIAL : BASES  
METHODOLOGIQUES**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 98 75 12 U 21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 septembre 2006**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **ACCUEIL DES ENFANTS DANS UN LIEU ADAPTE A UN ACCUEIL A CARACTERE FAMILIAL : BASES METHODOLOGIQUES ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à amener l'étudiant à :

- ◆ assumer un rôle éducatif spécifique, professionnel et complémentaire à celui des parents auprès des enfants dans le respect de leurs valeurs et du projet d'accueil du service dont l'accueillant(e) dépend ;
- ◆ assurer auprès des enfants une présence stimulante et épanouissante qui favorise l'égalité des chances ;
- ◆ assurer une prise en charge de l'enfant qui favorise son épanouissement sur les plans physique, psychologique et social selon un projet d'accueil répondant aux exigences du « code de qualité de l'accueil » tel que défini par la réglementation actuelle.

Elle vise également à développer chez l'étudiant des savoirs, savoir-faire et savoir-être relatifs :

- ◆ à la mise en place d'interventions qui facilitent le travail, en particulier la communication, avec les enfants, leurs parents, le service dont l'accueillant(e) dépend,
- ◆ au développement psychosocial, psychomoteur et psychopédagogique des enfants,
- ◆ à la santé, l'hygiène et à la prévention des accidents,
- ◆ à l'organisation et la gestion éducative selon un projet d'accueil qu'il aura défini,
- ◆ à la mise en place d'activités créatives et d'éveil culturel,
- ◆ à la législation, l'organisation socioprofessionnelle et la déontologie de l'accueil dans un lieu adapté à un accueil à caractère familial.

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

Evaluer ses atouts et ses limites face aux caractéristiques et aux exigences de la profession d'accueillant(e) d'enfants.

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation : « Accueillant(e) d'enfants : découverte du métier », code N° 98 75 10 U 21 D1 de l'enseignement secondaire supérieur de transition.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Communication	CT	B	16
Développement de l'enfant	CT	B	20
Santé, soins et hygiène appliqués aux enfants	CT	B	12
Pratique professionnelle : santé, soins et hygiène appliqués aux enfants	PP	L	12
Organisation et gestion éducative	CT	B	24
Initiation aux activités créatives et d'éveil culturel	PP	L	08
Législation, organisation socioprofessionnelle et déontologie	CT	B	16
3.2. Part d'autonomie		P	12
<b>Total des périodes</b>			<b>120</b>

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Communication

L'étudiant sera capable :

*au départ d'exemples et/ou de mises en situation d'accueil à caractère familial (1<sup>er</sup> accueil, accueil au quotidien, fin de séjour),*

- ◆ d'énoncer et de décrire les mécanismes essentiels de la communication verbale et non verbale chez l'adulte et chez l'enfant et d'en repérer les obstacles ;
- ◆ d'énoncer les caractéristiques essentielles de la dynamique des groupes adaptées aux groupes d'enfants, y compris les situations de tension et de conflit ;
- ◆ de proposer des réponses pour résoudre ces situations de tension ou de conflit ;
- ◆ de proposer des réponses favorisant le développement optimal des capacités de communication de l'enfant dans une optique d'égalité des chances et de non-discrimination liée au genre (masculin-féminin), aux cultures,...

- ◆ d'énoncer les mécanismes essentiels de la communication appliqués aux relations de travail : parents, collègues, supérieurs hiérarchiques, ...

#### **4.2. Développement de l'enfant**

L'étudiant sera capable :

*dans une optique de développement global de l'enfant, et au départ d'une ou de plusieurs situations concrètes d'accueil à caractère familial,*

- ◆ de décrire les principales étapes de la socialisation de l'enfant ;
- ◆ d'analyser au cours de ces différentes étapes :
  - ◆ le rôle "moteur" de toute situation éducative au quotidien (jeu, repas, change,...),
  - ◆ l'acquisition de l'autonomie et son importance tant du point de vue individuel que du point de vue social,
  - ◆ les influences de la relation adulte-enfant et de la relation entre pairs ;
- ◆ de dégager les attitudes et les initiatives susceptibles de favoriser un développement optimal psychomoteur et psychosocial de l'enfant quels que soient son sexe et ses cultures dans une optique d'égalité des chances, en prenant distance par rapport aux principes et valeurs issus de sa propre éducation et en évitant tout stéréotype.

#### **4.3. Santé, soins et hygiène appliqués aux enfants**

L'étudiant sera capable :

*en s'appuyant sur des notions de base relatives à l'anatomie, aux systèmes respiratoire et circulatoire ainsi qu'aux besoins physiologiques de l'enfant aux différentes étapes de son développement,*

*au départ de situations d'accueil à caractère familial,*

- ◆ d'observer au quotidien l'état de santé et l'hygiène de l'enfant ;
- ◆ d'identifier, en tenant compte du contexte culturel :
  - ◆ les actes et les moments importants de la vie quotidienne pour une éducation à l'hygiène et à la santé,
  - ◆ les conditions pratiques ainsi que les attitudes et comportements qui favorisent cette éducation ;
- ◆ de décrire :
  - ◆ les vaccins obligatoires et nécessaires,
  - ◆ les symptômes des maladies infantiles courantes, des blessures les plus fréquemment rencontrées,
  - ◆ les réponses adéquates à y apporter et les limites de son intervention,
  - ◆ les mesures prophylactiques éventuelles à prendre,
  - ◆ les composantes d'une pharmacie de base ;
- ◆ d'identifier les signes de maltraitance en concertation avec le(s) responsable(s) du milieu d'accueil.

#### **4.4. Pratique professionnelle : santé, soins et hygiène appliqués aux enfants**

L'étudiant sera capable :

*en référence aux notions de santé, d'hygiène et de sécurité, et avec le souci de l'autonomie progressive de l'enfant,*

*dans des situations d'accueil à caractère familial,*

- ◆ d'assurer les besoins quotidiens de l'enfant, comme par exemple, la toilette et le bain, la prise d'aliments, le change, le sommeil ;
- ◆ d'établir des menus et collations types adaptés aux enfants accueillis ;
- ◆ d'assurer les conditions d'un environnement sain et sûr, tant en ce qui concerne le cadre matériel que les habitudes de vie ;
- ◆ d'identifier les sources de danger ainsi que les risques à éviter pour l'enfant et d'ainsi prévenir les accidents ;
- ◆ de soigner les blessures bénignes : petites plaies, brûlure, piqûre, saignement de nez, crampe, contusion, ... ;
- ◆ de réagir correctement face aux malaises fréquents des enfants : maux de tête, état fébrile, insolation, intoxication, évanouissement, constipation ;
- ◆ de faire participer progressivement l'enfant à sa propre protection ;
- ◆ *face à une situation d'urgence*, de protéger du « suraccident » et d'alerter les services de secours.

#### **4.5. Organisation et gestion éducative**

L'étudiant sera capable :

*en tenant compte de la diversité des valeurs et des habitudes éducatives liées aux cultures ainsi qu'aux réalités socio-économiques des enfants accueillis,*

- ◆ de reconnaître les valeurs des familles, les valeurs professionnelles de l'accueillant(e) et le cas échéant du service, et de les prendre en compte dans la gestion des activités éducatives quotidiennes (dynamique du projet d'accueil) ;
- ◆ de discerner les informations relatives au vécu quotidien ainsi qu'aux habitudes des enfants à transmettre pour assurer la continuité et la stabilité dans leur prise en charge :
  - ◆ lors du 1<sup>er</sup> accueil,
  - ◆ au moment de l'arrivée,
  - ◆ au moment du départ,
  - ◆ quand un relais se fait avec les parents, un proche de l'enfant, un autre membre de la structure d'accueil,
  - ◆ en fin de séjour ;
- ◆ de décrire les conditions, attitudes et comportements qui favorisent un climat relationnel chaleureux et sécurisant dans la relation :
  - ◆ de l'accueillant(e) avec chaque enfant,
  - ◆ de l'accueillant(e) avec les enfants entre eux,
  - ◆ des enfants entre eux,

- ◆ de l'accueillant(e) avec les parents voire les parents entre eux ;
- ◆ d'organiser le déroulement de journées d'enfants (accueil, repas, change, jeu, retour) en tenant compte :
  - ◆ des souhaits ainsi que des habitudes éducatives et culturelles des parents ;
  - ◆ du nombre d'enfants,
  - ◆ de leur niveau de développement, de leurs préférences et de leurs intérêts,
  - ◆ des rythmes biologiques liés à l'âge de chaque enfant en matière de veille et de sommeil, d'alimentation, d'activité.

#### **4.6. Initiation aux activités créatives et d'éveil culturel**

L'étudiant sera capable :

*en tenant compte de la diversité des valeurs et des habitudes éducatives liées aux cultures ainsi qu'aux réalités socio-économiques des enfants accueillis, sans discrimination de genre,*

- ◆ de concevoir, d'expérimenter et d'évaluer des activités créatives et d'éveil culturel telles que :
  - ◆ éveil musical,
  - ◆ conte,
  - ◆ lecture,
  - ◆ expression corporelle,
  - ◆ expression artistique,
  - ◆ jeux,
  - ◆ ... ;

en tenant compte :

- ◆ du nombre d'enfants,
- ◆ de leur niveau de développement, de leurs préférences et de leurs intérêts.

#### **4.7. Législation, organisation socioprofessionnelle et déontologie**

L'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire ses obligations liées à sa fonction :
  - ◆ en relation avec les parents :
    - ◆ respect des engagements contractuels et quotidiens,
    - ◆ respect du secret professionnel et de la vie privée,
    - ◆ respect des valeurs, des croyances et des références culturelles, notamment dans le cadre du projet éducatif ;
  - ◆ en relation avec la structure d'accueil à caractère familial :
    - ◆ respect des engagements contractuels et quotidiens,
    - ◆ respect du projet éducatif et du règlement d'ordre intérieur (projet d'accueil),
    - ◆ transmission des problèmes professionnels ;
- ◆ de situer les limites entre vie privée et vie professionnelle :
  - ◆ horaires de prise en charge des enfants,
  - ◆ protection de l'espace familial ;
- ◆ de mesurer l'importance pour l'activité professionnelle de l'accueillant(e) :
  - ◆ de la formation continuée,

- ◆ de l'analyse de la pratique avec d'autres professionnels de façon à prendre une distance critique par rapport aux situations rencontrées et à ses propres idées,
- ◆ de la connaissance de son cadre légal et statutaire.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*sur base d'un projet d'accueil fourni,*

- ◆ de préciser :
  - ◆ le cadre réglementaire dans lequel il s'inscrit,
  - ◆ l'organisation concrète du lieu d'accueil,
  - ◆ le rôle éducatif de l'accueillant(e) qui
    - ◆ facilite la communication ;
    - ◆ participe au développement et à l'activité de l'enfant ;
    - ◆ assure le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de santé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la finesse de la présentation,
- ◆ la pertinence des propositions et de leur argumentation.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION

**Accueil des enfants dans un lieu adapté à un accueil à caractère familial : bases méthodologiques**

Date d'approbation : \_\_\_\_\_ Date d'application obligatoire : \_\_\_\_\_ Date limite d'application : \_\_\_\_\_

Code de référence Régime 1 définitif	Code du domaine de formation	Intitulé régime 1 définitif	Code de référence régime 1 provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé Régime 1 provisoire
987512U21D1	903	Accueil des enfants dans un lieu adapté à un accueil à caractère familial : bases méthodologiques	Néant		Néant

(1) l'un ou l'autre selon le cas.



